



11 Rue Charles Magne 03800 GANNAT Tel: 04.70.90.02.89

E-mail: sivomsioulebouble@orange.fr

Référence à N° de contrat : rappeler Occupant :

Adresse du

lieu desservi: 03110 BROUT-VERNET

TRESORERIE DE GANNAT 20 AVENUE DELARUE 03800 GANNAT

Horaires d'ouverture du SIVOM :

du lundi au jeudi : 8h-12h et 13h30-17h30 le vendredi : 8h-12h et 13h30-16h30

<u>Démarches en ligne sur</u> :

www.sivom-sioule-bouble.com

SIRET: 24030052500013

TVA Intracommunautaire: FR12240300525

Note d'information: A compter de janvier 2018, une nouvelle présentation de votre facture d'eau potable est mise en place.

# Facture d'acompte n° 2018-A01 / 629 du 10/01/2018 Référence TIPI : 2018-EA-00-629

#### Eau

Abonnement du 01/01/2018 au 30/06/2018

Consommation estimée

Voici la présentation simplifiée de votre facture	Détail au verso		
Votre consommation d'eau Prix TTC du litre d'eau : 0,00301 €	27 m <sup>3</sup>		
Abonnement Consommation	<b>Montants</b> 21,45 59,92		
Total de la facture TTC	81,37		

Montant total à payer avant le 15/03/2018

81,37 €

En cas d'urgence, 7 jrs/7 et 24 h/24 : 04.70.90.02.89

## TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement

pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

Emetteur: SIVOM DE SIOULE ET BOUBLE

Références : EAU N° rôle Eau : 1

Etablissement: 20

N° codique : 003022 Nature du rôle : 1

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

N° contrat : BRO101-01 N° facture : 629 à retourner à l'adresse ci-dessous

Exercice : 2018
Date facture : 10/01/2018
Montant : 81,37 euros

TRESORERIE DE GANNAT 20 AVENUE DELARUE

BP 43

03800 GANNAT

Point de consommation	N° série cor	npteur Diam.	Estimé le	Ancie inde:		Index rempl.	Nouve index	
05-101-00	G11BA1029		10/01/2018					27
	Consomma	Consommation totale						
	Consomma	Consommation facturée (m3)						27
Détail de votre facture	Tarif	Tranche en m3	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V	.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau								
Abonnement	2018		181	41,00000	20,33	1,12	(5,50%)	21,45
Consommation eau	2017	1 à 26	26	1,71000	44,46	2,45	(5,50%)	46,91
Consommation eau	2018	1 à 1	1	1,71000	1,71	0,09	(5,50%)	1,80
Organismes publics								
Redevance SMEA	2017		26	0,13000	3,38	0,19	(5,50%)	3,57
Redevance SMEA	2018		1	0,13000	0,13	0,01	(5,50%)	0,14
Redevance prélèvement à la ressource	2017		26	0,03350	0,87	0,05	(5,50%)	0,92
Redevance prélèvement à la ressource	2018		1	0,03350	0,03	0,00	(5,50%)	0,03
Redevance pollution	2018		27	0,23000	6,21	0,34	(5,50%)	6,55
	Total de votre facture TTC Montant total à payer TTC				77,12 77,12	TOTAL		81,37 81,37
Informations	2							

## **COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREMENT:**

TRESORERIE DE GANNAT - 20 Avenue Delarue - 03800 GANNAT - Tel : 04.70.90.02.36 - Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

### **MODALITES DE REGLEMENT:**

Par TIP, en retournant le coupon de la facture <u>daté, signé et accompagné d'un RIB</u> (uniquement pour le premier règlement), le tout à l'aide de l'enveloppe jointe. En numéraire, au guichet du comptable chargé du recouvrement.

Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du coupon TIP, le tout à adresser au comptable chargé du recouvrement

Par mandat ou virement bancaire sur le compte du comptable chargé du recouvrement :

IBAN : FR84 3000 1008 7500 00H0 5002 224 BIC : BDFEFRPPCCT Par carte bancaire au guichet du comptable chargé du recouvrement

Par TIPI, sur le site sécurisé du Trésor Public, **www.tipi.budget.gouv.fr** en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : 001262 Référence TIPI : 2018-EA-00-629

## QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE :

La fiche d'information sur la qualité de l'eau distribuée est consultable auprès de votre Mairie, ou bien sur le site internet du SIVOM, ou sur le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes: www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 du libre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n°2000-318 du 7 avril 2000 (art. R2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales), relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.

Tarifications applicables en vertu de la délibération syndicale n°2017-04-001 du 12/12/2017, rendue exécutoire le 22 décembre 2017